CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E157663** **VALABLE JUSQU'AU** **11/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/12/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS 808655187

Siret : 808 655 187 00017

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 20 049

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 107056446 C 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 107056446 C 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : ENTREPRISE HORJALES

660 RUE JEAN JOANNY
07000 SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

Téléphone : 06 88 50 41 17 **Fax :** 04 75 65 71 95
Portable : 06 88 50 41 17
Responsabilité légale :
HORJALES MAXIME PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : maxhorjales@sfr.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 472 515 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2141	Transformation en maçonnerie (Technicité courante)	2	04/10/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	2	04/10/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 28/10/2026 14:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.